

FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES 2024/2025

- ACTIVITE : Horaire :

 - NOM : Prénom :
 - Date de naissance :
 - Adresse domicile :

 - Tél :
 - E-mail :
- Souhaitez-vous recevoir la newsletter de la MJC ? Oui Non La reçoit déjà

Pour les enfants, nom du parent ou responsable légal:

REGLEMENT

- Adhésion 9€ (**Obligatoire** ! Valable de début septembre à fin août, dans toutes les MJC de Nancy)
- Règlement en 1 fois
- Règlement en 3 fois*

*Si vous réglez en 3 fois, l'adhésion est à ajouter sur le 1^{er} chèque

Certificat médical Joint Suivra

(Obligatoire pour les activités danses et sportives)

- Observations :

ENQUETE TARIFICATION DIFFERENCIEE

A compter de la rentrée 2024 et **si vous êtes allocataire de la CAF**, nous recueillons également -sur la base de votre consentement- le quotient familial de votre famille afin d'expérimenter et **proposer à terme une tarification différenciée** en fonction des ressources. **Si vous n'êtes pas allocataire, nous recueillons de la même façon votre revenu fiscal de référence** et la composition de votre foyer afin de calculer le quotient familial. Le recueil actuel est basé sur une production libre sans justificatif. Si vous ne souhaitez pas répondre, cocher cette case :

Indiquez dans quelle tranche de Quotient familial vous vous situez :

<input type="checkbox"/> 0 > 450€	<input type="checkbox"/> 451 > 550€	<input type="checkbox"/> 551 > 650€	<input type="checkbox"/> 651 > 850€	<input type="checkbox"/> 851 > 1 050€	<input type="checkbox"/> 1 051 > 1 250€	<input type="checkbox"/> + de 1 251€
-----------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------	---	--------------------------------------

A défaut, votre Revenu Fiscal de Référence :

et la composition de votre foyer :



Règlement Intérieur Activités

La MJC 3 Maisons est une association d'éducation populaire régie par la loi 1901. Elle est ouverte à tous, sans discrimination. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique ou une confession.

La carte d'adhérents : Valable du 1^{er} Septembre au 31 Août N+1 dans toutes les MJC de Nancy.

Nominative et personnelle, elle est obligatoire pour la pratique des activités. Elle permet de donner votre avis, de participer en votant à l'Assemblée Générale et d'être candidat au Conseil d'Administration. Les adhérents de moins de 16 ans sont représentés par leurs parents.

Cette carte n'est pas remboursable en cas d'abandon de l'activité.

Fonctionnement des activités :

- La responsabilité de la MJC n'est engagée que pendant la durée des cours.
- Aucune inscription directe auprès des professeurs n'est admise.
- Un certificat médical est obligatoire pour la pratique des activités sportives et de danse.
- Toute personne bénéficie d'une séance d'essai. A l'issue de cette séance, vous devez confirmer votre inscription auprès de l'accueil avant la séance suivante.
- Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

Règlement des cotisations :

La cotisation est un engagement pour l'année. Elle correspond à une trentaine de séances d'activités sur le calendrier scolaire. Possibilité de la régler en trois fois par chèque non antidatés lors de l'inscription, encaissés en milieu des mois de Septembre, Janvier et Avril de la saison en cours.

La MJC se réserve le droit d'annuler un cours dont l'effectif serait insuffisant. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de vous orienter vers une autre activité ou de vous faire rembourser.

Seuls les désistements liés à une cause médicale ou un déménagement feront l'objet d'un **remboursement** (sauf la carte adhérent). Fournir un courrier avec pièces justificatives précisant la date de l'arrêt et ceci dans un délai d'un mois après le dernier cours effectué.

Assurance :

La MJC protège ses adhérents mais ne peut être tenue pour responsable si elle n'a commis aucune faute ou négligence dans l'encadrement, l'entretien du matériel....

Activités enfants :

La prise en charge de l'enfant se fait du début à la fin de l'activité. Les parents sont tenus d'accompagner l'enfant jusqu'à la salle d'activité et de le confier en mains propres à l'animateur. En cas de retard de l'animateur, veuillez conduire l'enfant à l'accueil. Si l'enfant peut partir seul, une dispense du responsable légale est obligatoire.

La MJC ne pourra être tenue pour responsable des enfants en dehors des horaires d'activités.

Vols :

La MJC est un lieu public, elle ne peut être tenue pour responsable en cas de vols.

Matériel et locaux :

Les locaux et le matériel sont mis à la disposition des adhérents. Veuillez y prêter le plus grand soin.

Photos :

Lors des activités, du Centre de Loisirs ou des manifestations, la MJC 3 Maisons peut-être appelée à prendre des photos de vous-même ou de vos enfants. Donnez-vous votre accord pour que ces photos soient mises sur le site internet de la MJC 3 Maisons (www.mjc3maisons.fr) et/ou utilisées dans des documents de communication de la MJC

(plaquettes, dossiers administratifs, affiches...)

Oui

Non